

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DEVE 47 Jardin partagé dans le parc Martin Luther King (17^{ème}) - Convention d'occupation et d'usage avec l'association « Le jardin des coopains ».

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer avec l'association « Le jardin des coopains » une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation d'une parcelle ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Le jardin des coopains », dont le siège social est situé au 75, rue Pouchet 75017 Paris, la convention, jointe à la présente délibération, de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de 380 m², située dans l'extension du parc Martin Luther King 147/151, rue Cardinet (entrée par le 11 bis Boulevard Berthier) (17^{ème}) pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction jusqu'à six ans.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO